

Les SIG vont rembourser 42 millions aux Genevois

TRIBUNE
DE GENÈVE

■ La Cour des comptes a passé les tarifs, électriques, des Services Industriels au peigne fin.
■ L'argent sera rendu en 2011. En 2006 déjà, les SIG avaient dû baisser leurs tarifs.



La Cour des comptes, hier à l'Hôtel de Ville. Les magistrats de la Cour - de gauche à droite: Antoinette Stalder, Stéphane Geiger (président) et Stanislas Zuin - ont présenté leur rapport sur les tarifs d'électricité des Services Industriels. (MARIANA MOTTA)

MARC BRETTON

Quarante-deux millions, c'est la somme que les Services Industriels (SIG) vont rendre aux Genevois jusqu'en 2011. D'où vient le pactole? Il correspond à 19,8 millions perçus en trop suite à une mauvaise estimation des tarifs de l'électricité; 5,8 millions sont dus à la redistribution de dividendes ordinaires reçus d'Alpic, le géant romand de l'énergie, dont les SIG possèdent une part; enfin, grâce à la baisse de l'euro et du coût de

l'énergie, les tarifs 2010 baisseront de 16,3 millions.

Au total, un ménage de quatre personnes dont la facture atteint 700 francs par an devrait récupérer ou éviter de dépenser 51 francs. «Des remboursements sont déjà intervenus auprès des usagers en avril-mai, signale Mar-

**«Des remboursements
sont déjà intervenus
auprès des usagers**

en avril-mai»

MARCEL RUEGG, DIRECTEUR
FINANCIER DES SIG

cel Ruegg, directeur financier des SIG. D'autres interviendront en octobre et novembre.»

Tout le monde content

Merci SIG? L'affaire est plus compliquée. D'une part, c'est la deuxième fois que les SIG rendent de l'argent aux Genevois. En 2006, Monsieur Prix les avait contraints à rendre 42 millions. Ensuite, il est difficile de savoir si les SIG ont décidé librement de baisser leurs tarifs ou s'ils ont voulu devancer les recommandations contenues dans le rapport présenté hier par la Cour des comptes. Celle-ci a été actionnée par le président du MCG, Eric Stauffer, en septembre 2008. Les SIG ont peut-être aussi voulu anticiper les décisions de la Commission fédérale de l'électricité (Elcom), chargée de la surveillance du marché de l'électricité. Naturellement, chacun tire la couverture à soi. Les SIG se disent satisfaits des remarques des uns et des autres. «Mis à part les rectifications imposées par la Elcom, qui portent sur 5,9 millions, tout résulte de nos décisions propres. Nous avons voulu suivre les coûts de l'énergie et soutenir l'économie», assure Marcel Ruegg. Autrement dit, le rapport de la Cour des comptes n'a pas été décisif.

C'est toutefois bien elle qui a relevé que les SIG n'avaient pas tenu compte des dividendes versés par Alpic en 2008 pour fixer les tarifs 2009! De son côté, le Mouvement citoyens genevois assure être à l'origine de tout. «Grâce à nous, les SIG devront être plus transparents», assure Eric Stauffer. Et le député Claude Jeanneret de dénoncer «la trop grande marge de manœuvre laissée aux SIG».

Sauvetage à 100 millions

La Cour n'a en revanche rien relevé de pendable dans «Pi», un plan à 100 millions visant à sauver Electricité Ouest Suisse (EOS), dont les SIG étaient actionnaires. Le MCG a dénoncé ce plan comme un «vol». Tout au plus la Cour invite-t-elle les SIG à plus de transparence. Pourquoi les Services Industriels ont-ils surestimé les tarifs 2009? Simple: les prix sont déterminés six mois à l'avance et font l'objet d'hypothèses. On peut se tromper. Raison pour laquelle la Cour recommande de créer un fonds de péréquation afin que les dépassements reviennent aux clients.

A côté de diverses mesures techniques, la Cour se demande aussi si les SIG ne devraient pas cesser certaines activités qui ne lui sont pas confiées par loi et ne sont pas rentables.